



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Pôle de développement et équilibre des territoires
Direction de l'aménagement et de la voirie
Unité de gestion du domaine public routier et
des acquisitions foncières.

Dossier suivi par Nathalie Tournebize

05 67 05 51 47

nathalie.tournebize@tarnetgaronne.fr

DAV – BG. NT. AE **338** -2024

Montauban, le 10^e MARS 2024

Madame LAINE Arlette
Maire de la Commune de Bourg-de-Visa
1, route de Moissac
82190 BOURG-DE-VISA



arrivé en Mairie le
11.03.2024

Objet : modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Bourg-de-Visa

P.J. : votre courrier en date du 10 novembre 2023

Madame le Maire,

Par courrier visé en référence, vous m'avez transmis le projet de modification du plan local d'urbanisme de la Commune de Bourg-de-Visa.

Après consultation de mes services, je n'ai pas d'observations particulières à formuler sur ce dossier.

Par ailleurs, je vous rappelle que le document d'urbanisme devra tenir compte des différentes dispositions contenues dans le règlement départemental de voirie.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Michel WEILL

Copie pour information :
Subdivision départementale de VALENCE D'AGEN

Hôtel du Département
100 boulevard Hubert Gouze
B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

michel.weill@tarnetgaronne.fr

Tél. : 05 63 91 82 00